Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260427-2026_04_37-DE

N° 2026-04-37

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

19 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Philippe BERVILLE ayant donné procuration à Mylène COURTOT et Emeline LARVOR.

Secrétaire de séance : Isabelle GANNE.

Date d'envoi de convocation : le 21 avril 2026.

Objet : Dépenses d'investissement : aménagement d'espaces publics, taille-haie, travaux sur les bâtiments communaux, matériel informatique et plastifieuse

Il est proposé de valider les devis suivants :

- Rénovation bancs/tables autour de l'étang : Espace Créatic, 1 340,25 € HT, soit 1 608,30 € TTC (opération 10111, compte 2135).
- Taille-haie pour le service technique : Point Vert, 632,50 € HT, soit 759 € TTC (opération 10004, compte 2158).
- Logement Coz Hent au-dessus du cabinet infirmier, parquet en remplacement de la moquette dans les chambres : Leroy Merlin, 536,99 € HT, soit 644,39 € TTC (opération 10066, compte 2132).
- Logements Keroger, isolation cage d'escalier : CQM, 1 361,18 € HT, soit 1 633,42 € TTC et un avoir de 8,64 €, soit 1 624,78 € TTC (opération 10066, compte 2132).
- Habillage de la tribune de football : Saint Jalmes, 54,90 € HT, soit 65,88 € TTC et CQM, 397,40 € HT, soit 476,88 € TTC remplaçant montant devis de la délibération 2026-03-10 (opération 10041, compte 21314).
- Matériel informatique pour la mairie (écran et station d'accueil) : Groupe LDLC, 522,01 € HT, soit 626,41 € TTC (opération 10112, compte 2183).
- Remplacement de la plastifieuse de l'école : Papeteries d'Arvor, 223,12 € HT, soit 267,75 € (opération 10115, compte 2183).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'effectuer les travaux et d'acquérir le matériel susdits,
- RETIENT les devis proposés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis précités.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 27 avril 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 30 juillet 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes d'Armor